

2 orig + 2 copies { deli  
membres  
esats  
8-1-59

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelneau, Gausseil Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedeux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.  
Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).  
Le Conseil Municipal

Vu les diverses propositions qui lui sont parvenues

Vu la réunion de la Commission Scolaire du 5 Septembre 1958

Considérant que l'établissement Darcissac s'engage à livrer avec un rabais de 27 %, rendus franco à Royan, les différents articles de mobiliers scolaires

décide

de passer avec les Ets Darcissac, Avenue Victor Hugo à Terrasson, un marché limité à 1.200.000 frs pour livraison du matériel scolaire dont les écoles peuvent avoir besoin au cours de l'année scolaire 1958/59

Le prix du matériel qui sera livré avec un rabais de 27 % sur le prix du catalogue sera mandaté chapitre XXI, art. 1 " mobilier scolaire et matériel d'enseignement " au B.P. de la Ville.

APPROUVE  
ROCHEFORTS/MER le 6 Janvier 1959  
Le Sous-Préfet  
wigné :illisible

Pour copie conforme Mairie de Royan  
le 8 Janvier 1959  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

F. REUTIN

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Mairie de Royan  
[Signature]

pour fourniture de mobilier scolaire

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan agissant suivant délibération du Conseil Municipal en date du

ET : M. le Directeur des Etablissements Darcissac à Terrasson ( Dordogne )

IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I - Les Etablissements Darcissac s'engagent à fournir à la ville de Royan les articles en matériel scolaire énumérés dans son tarif de Janvier 1958 dont elle peut avoir besoin en lui faisant un rabais de 27 % ( vingt sept pour cent) sur les prix indiqués.

Le matériel sera livré franco de port et d'emballage aux écoles mentionnées dans la commande.

ARTICLE II - Le présent marché est limité à 1.200.000 frs ( un million deux cent mille francs) chiffre indiqué à titre prévisionnel.

A Royan, le

Le Fournisseur,

Le Maire ,

signé: illisible

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 6 Jan. 1959  
Le S/Préfet  
signé: illisible



Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 8 Janvier 1959  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

  
F. REUTIN

**ETAT DU MOBILIER SCOLAIRE**  
**LIVRE PAR LES ETABLISSEMENTS DARCISSAC, Avenue HUGO**  
**à TERRASSON ( Dordogne)**  
**à la VILLE DE ROYAN**

35 Tables bancs 2 places hêtre, haut . 35 & 60	9.450	330.750
55 tables bancs " " " 65 et 70	10.250	563.750
15 Tables bancs " " " 75	10.950	164.250
25 Chaises de maternelle	1.750	43.750
3 Bibliothèques portes pleines	28.000	84.000
2 Bibliothèques à vitrer	26.700	53.400
4 Bureaux de maître chêne	29.800	119.200
4 chaises	2.450	9.800
4 bancs de 30 cms	4.400	17.600

---

1.386.500

374.335

copie certifiée conforme à la facture des Etablissements  
**DARCISSAC**

---

1.012.145 F

---

Le Député-Maire  
l'adjoint délégué,

**APPROUVE**  
**ROCHEFORT S/MER le 6 Janv. 1959**  
**Le Sous-Préfet**  
**signé: illisible**

signé: SEUGNET



copie conforme  
 de Royan, le 8 Janvier 1959  
 Par le Maire  
 Adjoint Délégué,

  
**E. EREUTIN**